

Déclaration

DÉFENDRE LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS CONTRE L'ÉTAT D'URGENCE PERMANENT : PRÉPARER LE RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL

La CEN, comme la CEF des 25 et 26 août 2021, « constate que les mobilisations contre le « passe sanitaire » ont regroupé des centaines de milliers de manifestants. » La CEN, comme la FNEC FP-FO « soutient les mobilisations en cours qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives, et de la préservation de nos acquis, à commencer par le Statut de fonctionnaire et le Code du Travail. »

La CEN inscrit ses mandats dans la résolution du dernier CCN de la confédération FO pour qui « depuis plus d'un an maintenant, le gouvernement profite de la pandémie de COVID pour prolonger indéfiniment l'état d'urgence sanitaire. ». Le CCN affirme que « cet état d'urgence sanitaire n'est rien d'autre qu'un état d'exception qui permet au gouvernement de prendre une série de mesures limitant les libertés publiques et individuelles comme la liberté d'aller et venir, le couvre-feu, la liberté de réunion, et légitime le fichage des militants syndicaux. »

Comme la FGF-FO dans son communiqué du 28 juillet, la CEN « n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Pour la FGF-FO, la volonté de sanctionner des agents, qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable.[...] Nous rejetons toutes sanctions envers les fonctionnaires, agents publics et salariés et revendiquons l'abrogation de ce projet de Loi. [...] La FGF-FO, exige qu'aucune disposition de ce projet de loi ne vienne modifier les garanties du Statut général des fonctionnaires. »

Comme la confédération FO, la CEN dénonce les propos du ministre Véran début août laissant entendre une remise en cause du droit de grève pour les soignants.

Alors qu'il reçoit les confédérations les 1^{er} et 2 septembre, le gouvernement maintient sa politique et ses projets de contre-réformes. C'est pourquoi, comme le CCN FO de mai 2021, la CEN considère que « l'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. Droits et libertés, salaires, assurance

chômage, retraites, services publics. Le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications ».

DÉFENDRE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA MÊME ÉCOLE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Loi d'une « rentrée normale » comme l'annonce le ministre, le « protocole sanitaire », qui n'a rien à voir avec la protection des personnels, est aggravé pour 2021-2022. Dans le même temps la médecine de prévention et la médecine scolaire souffrent d'un manque criant de personnels et de moyens, et aucun recrutement n'est prévu. Ce protocole permet toujours les fermetures de classes (dans le premier degré et en 6ème) et d'instaurer des jauges. Il remet en cause l'égalité de traitement des élèves en permettant « d'évincer » des élèves non-vaccinés et cherche à contraindre les enseignants à assurer un double service en présentiel et en distanciel, au mépris de leur statut. Comme la CEF, la CEN n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire que le ministre impose à nouveau à travers son protocole.

La CEN revendique la création des postes statutaires indispensables dans toutes les catégories pour répondre au droit à l'instruction pour tous les élèves et pour alléger les effectifs des classes. Avec l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducation action, Sud éducation elle appelle « à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle ».

DÉFENDRE LE SYSTÈME DES RETRAITES PAR RÉPARTITION, L'ASSURANCE CHÔMAGE, LE STATUT DE FONCTIONNAIRE ET LE SERVICE PUBLIC

Au motif de l'état d'urgence, les mesures liberticides s'accumulent comme les décrets permettant le fichage policier de « l'appartenance syndicale ». Comme pour l'assurance chômage (application au 1er octobre), le Président ne cache pas sa volonté de réformer le système de retraites par répartition, alors qu'il avait été contraint d'y renoncer

suite à la grève historique de 2019-2020. En annonçant « continuer à bousculer le système des positions établies, des rentes, des statuts », le Président Macron entend remettre en cause les garanties qu'apportent le Statut général et les statuts particuliers. Se vantant de rompre « avec les augmentations générales du point d'indice », la ministre de la Fonction publique veut « repenser le système des carrières et des rémunérations », avant mars 2022, c'est-à-dire en finir avec l'avancement à l'ancienneté garanti par le Statut. La CEN s'y oppose et revendique l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice, l'augmentation indiciaire de 183 € net mensuels pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.

DÉFENDRE NOS GARANTIES STATUTAIRES ET NOS DROITS CONTRE LA POLITIQUE DU MINISTRE BLANQUER, OBTENIR LES MOYENS ET LES POSTES NÉCESSAIRES POUR LA RENTRÉE

Au nom de « l'amélioration du service public » et dans le cadre du Grenelle auquel la FNEC FP-FO n'a pas participé, le ministre a imposé, contre l'avis unanime de toutes les fédérations syndicales exprimé au CTM du 21 juillet, un décret rendant possible l'extension des heures supplémentaires annuelles aux personnels en temps partiel. Le ministre entend combler le manque de postes d'enseignants au moyen d'HSA peu coûteuses au lieu de rendre les 1800 postes supprimés dans les collèges et les lycées à la rentrée. C'est aussi pour diminuer les coûts budgétaires que le ministre renonce au recrutement de centaines de personnels aux concours, qu'il licencie des milliers de professeurs contractuels, qu'il précarise encore la formation des stagiaires payés à 644 euros par mois pour les « alternants », qu'il conditionne une partie de la prime REP + selon le mérite supposé des agents.

La CEN revendique pour tous les personnels, le maintien et le respect de toutes les garanties statutaires. Elle exige, avec la CEF, le réemploi de tous les contractuels et la titularisation de tous ceux qui le souhaitent.

AESH

La CEN prend acte, suite aux mobilisations des personnels, de la mise en application des nouvelles grilles salariales pour les AESH au 1^{er} septembre, qui ne peuvent toutefois être assimilées à une véritable revalorisation et les maintiennent dans une précarité inacceptable. Elle revendique pour eux un véritable statut, l'abrogation des PIAL, une véritable formation, un recrutement à la hauteur des besoins, et un temps complet de 24 heures payé 100 %. La CEN se félicite de toutes les initiatives prises par les sections syndicales, dans le cadre fédéral, sur le terrain des revendications. Pour les AESH, la CEN, comme la CEF, appelle à préparer la convention nationale du 15 septembre avec des délégués mandatés, pour organiser la montée des personnels au ministère, pour aider, en lien avec les autres personnels et les parents d'élèves, à obtenir la satisfaction des revendications.

DÉFENDRE LE BACCALURÉAT CONTRE TOUTE GÉNÉRALISATION DU CONTRÔLE CONTINU

Pour la CEN, le ministre Blanquer a organisé les conditions catastrophiques dans lesquelles les épreuves 2021 se sont tenues. La CEN refuse l'élargissement du contrôle continu pour les sessions 2022 et 2023 ainsi que la mise en place d'un « projet d'évaluation » propre à chaque établissement auquel chaque professeur devrait soumettre sa pédagogie. La CEN se félicite de la déclaration commune FNEC FP-FO, SNES-FSU, SNALC, CGT éducation, SUD éducation, CFE-CGC refusant la généralisation du contrôle continu lors du CSE du 12 juillet, et appelle à poursuivre et renforcer la mobilisation de juin-juillet pour le retour aux épreuves terminales, ponctuelles, anonymes, disciplinaires et nationales du baccalauréat pour 2022. Pour la CEN comme pour la CEF, « les prises de position, le plus souvent intersyndicales, les grèves, ont exprimé le rejet de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat. »

APPORTER LES PREMIERS CONSEILS AUX STAGIAIRES ET PROPOSER L'ADHÉSION

La CEN invite les syndicats à prendre toutes les dispositions pour informer et aider les stagiaires, collecter, défendre leur dossier et leur proposer d'adhérer au SNFOLC. La CEN appelle à poursuivre toutes les initiatives dans les INSPE et les établissements en ce sens.

PRENDRE LES INITIATIVES POUR RASSEMBLER LES PERSONNELS

La CEN appelle à programmer dès maintenant les réunions d'instances du syndicat, les AG de rentrée et les heures d'information syndicales pour organiser les personnels pour la satisfaction de leurs revendications.

DÉVELOPPER LE SYNDICAT POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS ET PROGRESSER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022 !

La CEN appelle les adhérents du SNFOLC, conformément à la résolution adoptée par le CSN des 25 et 26 novembre 2020, « à renforcer les adhésions et à dépasser partout la syndicalisation [2020] en s'appuyant sur les réunions de personnels, les initiatives décidées par les instances, les tournées d'établissements, les entretiens de conseil pour les mutations, la carrière, etc ce qui constituera un point d'appui essentiel pour renforcer un syndicalisme libre et indépendant - qui ne transige pas avec le gouvernement – conformément à la charte d'Amiens. ».

Forte des annonces enregistrées jusqu'à présent pour la syndicalisation 2021, la CEN appelle à poursuivre toutes les initiatives permettant de proposer largement l'adhésion au syndicat, condition essentielle pour peser dans la situation, faire aboutir les revendications et progresser aux élections professionnelles de 2022.

Adoptée à l'unanimité